

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# Mélanges Religieux,

ON S'ABONNE chez  
MM. FABRE et LE-  
PROHON, Libraires, et  
au Bureau du Journal, à  
Montréal.

RECUEIL PÉRIODIQUE.

PRIX D'ABONNE-  
MENT, quatre piastres  
pour l'année, cinq pas-  
tres, par la poste, pay-  
ables d'avance.

VOL. I.

MONTRÉAL, 4 JUIN 1841.

No. 20.

COURS

DE

LITTÉRATURE SACRÉE OU BIBLIQUE.

## CHAPITRE IV.

§ 2d.—*Beautés du livre de Job.*

Le poème de Job est d'une espèce toute particulière, en ce sens qu'il n'offre ni rapport avec les autres poèmes hébraïques, ni liaison avec ce qui concerne les Israélites. La scène est placée en Idumée; c'est l'histoire d'un Iduméen qu'on y raconte.

Job était un homme d'un cœur droit et simple. Il était riche et puissant. Mais le Seigneur ayant permis au démon de l'éprouver, cet esprit malin descend sur la terre, et détruit tous les biens de Job: le même jour, à la même heure, des messagers se présentent et lui apprennent qu'il a perdu ses enfans, ses moissons, ses troupeaux, tout ce qui faisait sa richesse et sa joie.

Job s'humilie, il se prosterne devant le Seigneur, et dans son affliction profonde, il ne profère que ces paroles dont le souvenir a été recueilli dans tous les siècles:

Nu je suis sorti de la terre et nu j'y rentrerai. Dieu m'avait donné ces biens, Dieu me les a ôtés; il n'est arrivé que ce qu'il lui a plu. Que son nom soit béni.

Tant de malheurs ne lui arrachent pas même un murmure.

L'ange des ténèbres étend encore sa main funeste sur le vertueux patriarche et le couvre d'un ulcère qui dévore tous ses membres et lui fait éprouver

d'affreuses douleurs. Job, étendu sur un monceau de fumier, n'a, pour enlever les immondices de ses plaies, que les débris inégaux d'un vase de terre. Sa femme lui demande avec une cruelle ironie, avec le sarcasme du désespoir, s'il est toujours disposé à bénir l'Éternel. Job lui répond :

Vous parlez comme une femme qui n'a point de sens. Si nous avons reçu les biens de la main du Seigneur, pourquoi n'en recevrons-nous pas aussi les maux ? En toutes ces choses encore, la bouche de Job ne se rendit coupable d'aucun péché.

Trois amis de Job arrivent pour le consoler ; mais à l'aspect des maux qui le rongent, ils reculent d'épouvante ; ils se taisent d'abord ; mais leur pitié se changera bientôt en soupçons, et ces soupçons éclateront en reproches importuns, en invectives cruelles. C'est de-là que naît le sujet du poème.

Saint Jérôme distingue deux parties dans le livre de Job : l'une, ou la narration, est en prose ; l'autre, ou les discours et les dialogues, est en vers. Ce poème parfait dans son ensemble, ne l'est pas moins dans ses détails. Les trois amis sont représentés sous les traits qu'exigeait la nature de la composition : censeurs durs, sévères, faciles à s'irriter, ils se laissent aisément entraîner, du pieux dessein de consoler, aux invectives et aux insultes. Dès le début, ils manifestent cette disposition, et l'on voit clairement ce que l'on doit attendre d'eux. Le premier, en prenant la parole, montre quelque douceur.

Si nous tentons, dit-il, de te parler, tu le supporteras peut-être avec peine.

L'indignation l'emporte sur-le-champ, et il ajoute :

Mais qui peut retenir ses paroles ?

Le second s'enflamme tout-à-coup et s'écrie :

Jusques à quand tiendras-tu de semblables discours ? Jusques à quand les paroles de ta bouche seront-elles comme un vent impétueux ?

Entendons le troisième :

La multitude des paroles restera-t-elle sans réponse, suffira-t-il de parler sans fin pour paraître juste ?

Tes mensonges imposeront-ils silence aux hommes, et crois-tu qu'après que tu t'es raillé des autres, nul ne pourra te confondre ?

Ils sont injustes, querelleurs ; ils enveniment tout.

Dieu pervertira-t-il l'équité ? le Tout-Puissant fera-t-il fléchir la justice ?

Et il est à remarquer que Job ne s'est encore rien permis contre la justice divine.

Que dis-je ? tu rends la piété vaine et tu bannis la prière qu'on adresse au Seigneur.

Telle est la conséquence maligne qu'ils tirent. Ils sont pleins d'orgueil, de vanité, tout enflés de leur sagesse.

Pourquoi, lui disent-ils, nous regardes-tu comme des animaux sans raison ? Pourquoi semblons-nous impurs à tes yeux ?

O insensé, qui te déchires toi-même dans la colère qui te transporte ! Est-ce donc qu'à cause de toi la terre deviendra déserte et que le rocher sera arraché de sa place ?

Ah ! nous verrons plutôt s'obscurcir la lumière et s'éteindre le feu des impies !

C'est une heureuse idée que d'avoir réparti le rôle de censure entre trois personnages : un seul aurait été trop borné et n'aurait eu aucune importance ; un nombre considérable de détracteurs aurait été importun et il en serait résulté de la confusion.

Le poème de Job, merveilleusement approprié pour exprimer la terreur, respire partout la grandeur et le sublime ; mais les émotions plus douces n'en sont point bannies pour cela. Le poète sait aussi employer la plainte et la voix de la douleur pour faire naître la pitié :

Puisse périr le jour où je suis né, et la nuit en laquelle il a été dit : Un homme a été conçu.

Etrange manière de gémir ! Il n'y a que l'Écriture qui ait jamais parlé ainsi.

Je dormirais dans le silence et je reposerais dans mon sommeil.

Cette expression, *je reposerais dans mon sommeil*, est une chose frappante ; mettez le sommeil, tout disparaît. Bossuet a dit : *Dormez votre sommeil, riches de la terre, et reposez dans votre possession.*

Pourquoi le jour a-t-il été donné au misérable, et la vie à ceux qui sont dans l'amertume du cœur.

Jamais les entrailles de l'homme n'ont fait sortir de leur profondeur un cri plus douloureux.

L'homme, né de la femme, vit peu de temps, et il est rempli de beaucoup de misères.

Tel que la fleur, il brille un instant et se fane ; il fuit comme l'ombre, et sa forme n'est jamais la même.

O Seigneur, ouvrirez-vous sur lui vos yeux redoutables et le ramèneriez-vous en jugement avec vous ?

Détournez de lui vos regards afin qu'il ait quelque relâche et qu'il se repose à l'heure marquée, comme le mercenaire.

Cette circonstance, *né de la femme*, est une redondance merveilleuse ; on

voit toutes les infirmités de l'homme dans celles de sa mère. Le style le plus recherché ne peindrait pas la vanité de la vie avec plus de force que ce peu de mots : " Il vit *peu de temps* et il est rempli de *beaucoup* de misères."

Bientôt la douleur s'éleve plus vive, mais elle conserve encore par intervalles ses accents plaintifs et touchants.

Jusques à quand tourmenterez-vous mon ame et m'accablerez-vous par vos discours ?

Déjà dix fois vous m'avez outragé, vous ne rougissez point, vous êtes endurcis contre moi

Ayez pitié de moi, vous du moins qui êtes mes amis, ayez pitié de moi ; car la main du Seigneur m'a frappé.

Pourquoi me poursuivez-vous à l'exemple de Dieu ? Déjà ne vous êtes-vous pas rassasiés de ma chair ?

Il était temps de frapper le coup décisif, d'attaquer le doute par sa propre conviction, et c'est ce que le poète a fait.

Dieu se montre enfin lui-même : il reproche aux amis de Job de s'être égarés en vains discours ; il condamne Job lui-même d'avoir voulu pénétrer dans des mystères inaccessibles, et pour lui montrer sa faiblesse et son ignorance, il l'interroge sur les merveilles de la nature qu'il décrit avec un langage sublime, il lui demande quelle part il a prise à tout cet ouvrage, et s'il y reconnaît un seul défaut. A ces mots, Job se soumet et s'abaisse devant Dieu : il avoue sa faute, se couvre de cendre, fait pénitence et recouvre tous les biens qu'il avait perdus. Il voit se réaliser toutes les jouissances dont il nourrissait l'espérance, lorsqu'il dit :

Je mourrai dans mon nid, et mes jours se multiplieront comme les branches du palmier ;

Mes racines s'étendront jusqu'au bord des eaux et la rosée séjournera sur mon branchage.

Ma gloire sera toujours nouvelle, et mon arc se renouvellera dans ma main.

Les hommes m'attendront et resteront dans l'attente ; ils se tiendront en silence, attentifs à mon dessein.

Lorsque j'aurai parlé, ils ne répliqueront rien ; mes paroles couleront doucement sur eux.

Ils m'attendront comme la pluie, et ils ouvriront la bouche comme à la pluie du soir.

Enfin le poème de Job est un monument d'autant plus précieux, qu'il renferme une foule de détails curieux sur l'état des connaissances humaines, à cette époque si reculée de nous. On y trouve des descriptions d'animaux, de plantes, de météores célestes, des notions astronomiques qui prouvent, non que dès lors la science avait fait des progrès remarquables, mais que les hommes ont commencé par la science, Dieu même les instruisant.

## RÉFUTATION D'UN PRINCIPE PROTESTANT A PROPOS D'UN ÉVANGILE.

Dimanche 23 Mai, un prêtre du diocèse de Montréal, après avoir lu en Français l'évangile de ce dimanche pendant l'octave de l'Ascension, en commençait à peu près ainsi le commentaire :

« Je viens, dit-il, M. F., de vous lire le texte même du saint évangile selon St. Jean ; et par cette lecture je vous fournis, encore aujourd'hui, une nouvelle réfutation de la calomnie dont les protestants ne cessent de charger bien gratuitement, tous les jours, l'Eglise catholique. *Vos prêtres, disent-ils souvent à ceux de nos Canadiens qui ont la coupable imprudence de les écouter, vos prêtres vous cachent la parole de Dieu, ils ne vous lisent pas même la propre expression, le texte sacré de la Bible ; ou, s'ils vous le lisent, à ces offices que vous appelez messe, c'est dans une langue que vous ne pouvez comprendre, c'est en latin.* M. F., est-ce du latin que je viens de vous lire ? Est-ce ma parole ou la parole de Jésus-Christ même, rapportée par l'évangéliste St. Jean, que vous venez d'entendre ? Et n'est-ce pas de même que nous faisons presque tous les dimanches ; n'est-ce pas de même que dans tout l'univers catholique, les pasteurs instruisent généralement les peuples confiés à leurs soins ? Elle est donc fausse cette accusation banale que portent impudemment contre nous ces prédicants, ces colporteurs de bibles, qui pénètrent effrontément dans les demeures paisibles de l'artisan, du journalier timide pour y débiter ces faussetés, pour y insinuer leurs erreurs ?

« Deplus, M. F., cet évangile que je viens de vous lire, vous pouvez, vous devez d'autant mieux le croire la propre parole divine, que celui qui vous le répète est le ministre envoyé par l'Eglise véritable de J.-C. En effet, ne suis-je pas ici par la mission de mon évêque ? Ce vénérable pasteur, mon évêque et le vôtre, n'est-il pas lui aussi auprès de nous, et pour cette portion de la grande Eglise catholique, l'envoyé certain de Dieu, comme il en a fait preuve, au jour de son entrée pastorale en ce diocèse, par la lecture publique des bulles, lettres ou mandemens qui l'instituaient notre premier pasteur ? Et N. S. P. le pape Grégoire XVI, qui lui conférait cette institution canonique et régulière, n'est-il pas, à la suite de 254 papes, le successeur incontestable du chef des Apôtres, de St. Pierre que J.-C. lui-même avait choisi pour son successeur immédiat, en lui disant : *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église ?* Or, tous ceux qui, hors de l'Eglise catholique, apostolique et romaine, vous lisent la Bible, ou veulent vous la vendre ou vous forcer à l'accepter, sont-ils, ainsi, nous, les envoyés des évêques, des papes, des apôtres et de Jésus-Christ ?... Mais non, M. F. ; ils vous le disent eux-mêmes, ils ne sont que les envoyés de Luther, de Calvin, de Zuingle, de Wesley ; que suis-je encore ? ils vous disent même qu'ils sont les envoyés de la société bibliques qui s'est formée à Genève, à Londres, peut-être même plus proche. Or, de bon compte, pensez-vous que la société des *bibles*, (non pas de la Bible, mais des *bibles*, car ce livre unique est bien diversifié parmi eux,) pensez-vous, dis-je, que cette société des *bibles*, organisée ces années dernières, pas avant 1804, ait été établie par Jésus-Christ ?..... Mais c'est assez

rendre évident le manque de mission de tous ces ministres-là ; par conséquent c'est vous prouver assez que vous ne pouvez, en conscience, les entendre ; qu'au contraire vous devez, sur les matières de la foi, leur fermer non seulement la porte de votre cœur, mais aussi la porte de vos maisons. C'est l'apôtre même de la charité qui vous l'ordonne : *“ Si quelqu'un, dit-il, vu chez vous et qu'il ne vous apporte pas la doctrine de Jésus-Christ, ne le recevez point en votre maison : ne le saluez pas même. ”* (2. St. Jean, 10.)

Il y avait, ce nous semble, dans ces observations préliminaires une leçon assez démonstrative donnée sur les distributeurs de bibles hérétiques et sur les émigrés Momiens de la Suisse ou d'ailleurs. Cependant le prédicateur ne s'est point borné là.

“ Ce n'est pas tout, dit-il aux fidèles ; ce texte sacré que je viens de vous lire, l'avez-vous tous bien compris ? Il n'est pas assurément un des plus obscurs, ni des plus difficiles de la Sainte-Ecriture ; et il y a dans cet auditoire un assez bon nombre de personnes instruites, savantes même dans les sciences, dans la loi, etc. Cependant je me persuade, (et je ne crois pas trop présumer en le disant.) je me persuade, dis-je, que tous vous désirez qu'on vous explique cet évangile. Eh bien, s'il fallait en croire le principe fondamental de la réforme, nous ne devrions ni moi la faire, cette explication, ni vous l'entendre. Car, répètent sans cesse les méthodistes, *il est permis à chacun de lire et de comprendre l'Ecriture-Sainte suivant son sens privé et de l'interpréter selon son esprit propre et individuel.* Or, vous comprenez. M. F., combien seraient mal partagés ceux ou qui ne savent pas lire, ou qui n'ont ni le tems, ni les moyens de faire une étude tant soit peu approfondie des divines écritures ; vous comprenez aussi quelle divergence ou plutôt quel amas de contradictions devrait amener une liberté aussi aveugle dans l'interprétation d'un livre que St. Pierre lui-même déclare être, en plusieurs passages, fort obscur et difficile à saisir, et auquel des personnes peu instruites et peu constantes donnent un faux sens, pour leur propre ruine.” (2. St. Pierre, III. 16.)

“ Il est bien vrai que, dans la pratique, les ministres protestants en font autant que nous, e. a. d., qu'ils prêchent et qu'ils commentent, quoiqu'en principe ils disent autrement. Mais, M. F., c'est que là dessus encore, ainsi qu'en bien d'autres points, ils sont en contradictions avec eux-mêmes. Au reste, il n'y a là rien qui doive vous étonner : J.-C. a prononcé dans son évangile, dans cet évangile même que je viens de vous lire, ces paroles que vous n'avez peut-être pas d'abord assez remarquées : *l'esprit consolateur que je vous enverrai (à vous mes disciples ou apôtres.) sera l'esprit de vérité.* Or comme ceux-là ne sont point les apôtres, ni les disciples de J.-C. mais bien de Wesley ou d'un autre, il s'en suit qu'ils n'ont pas non plus l'esprit de J.-C., ou l'esprit de vérité ; par conséquent qu'ils peuvent fort bien être en contradiction avec eux-mêmes, tout comme ils le sont avec l'Eglise, avec celle qui est la colonne et la base de la vérité.”

A la suite de ces explications et applications, le prédicateur acheva son commentaire sur le texte évangélique, en développant surtout les titres de

consolateur et de maître de la vérité, sous lesquels J.-C. désignait l'Esprit-Saint qu'il promettait à ses apôtres, avant son ascension ; cet Esprit de vérité qui propage la foi et la répand, qui la persuade et la fait recevoir avec cette onction douce et pénétrante qui donne, en même temps, au vrai fidèle le calme et la paix inaltérable du cœur.

Nous n'avons qu'une observation à ajouter à ce commentaire ; c'est que réellement de ces aberrations doctrinales, signalées ci-dessus, il doit surgir une confusion complète dans les croyances ; on le voit bien par les variations intarissables des églises séparées de l'Eglise une et apostolique. N'est-il pas à craindre aussi que cette incohérence d'idées opposées sur le même sujet ne conduise au doute, à l'indifférence, à l'incrédulité même ? Ah ! nous avons bien peur qu'en voulant faire des chrétiens sans dogmes et sans culte, on n'ait en dernière analyse que des adeptes sans convictions et sans principes ! Ou nous nous trompons fort, ou ce serait là le résultat le plus net de cette évangélisation qui a pour but un christianisme individuel et orgueilleux que l'intelligence ne sait pas plus concevoir, que le cœur n'est apte à le goûter. Ce ne sont donc pas seulement les catholiques qui sont intéressés à en arrêter même les premières tentatives ; la société toute entière y est évidemment concernée. Car la société repose sur la religion, et la religion dans son essence serait annihilée par cette nouvelle propagande que l'hérésie voudrait implanter sur nos plages.

—|@|@|@|@|—

### LE HÉRALD vs LE CLERGÉ.

Il plaisait l'autre jour au *Montreal Herald* (publication anglaise) de faire un reproche au clergé catholique. Cette sortie devait surprendre ; on sait que le *Herald* NE PARLE JAMAIS MAL DES HONNÊTES GENS. Mais, sur quoi donc a-t-il glosé cette fois ? Oh ! nous vous le donnons en dix, en vingt, en mille si vous voulez. Non, vous ne le devinerez pas ; il faut qu'on vous le dise. Le *Herald* donc, épris d'un beau zèle pour la population Canadienne, étonné sans doute qu'on ne s'occupe pas du tout à la mettre sur le pîncle de la science, se récrie, s'indigne de ce que le clergé Canadien ou français ne l'instruise pas davantage, ne la favorise en rien sous le rapport de l'éducation, n'ouvre pas à la jeunesse du pays ni écoles, ni collèges ; voire même s'il ne lui ferme pas de parcellles maisons ! . . . Vous voyez, c'est tout naturel ; le *Herald* devait se plaindre de cela ; il est si savant, lui ; puis, il fait tant de sacrifices pécuniaires et autres pour la diffusion des lumières, pour établissement d'écoles, pour &c., &c.

Le *Herald* parle aussi de *sangues*, de *cellules monacales* ; c'est ravissant à lire ! On n'ignore pas que le *Herald* possède parfaitement la science pratique des premières, et qu'il connaît très-bien l'utilité des autres par le bon témoignage que lui en donnent ses livres. Véritablement c'est à lui mériter, en forme de récompense, tout un long traité d'histoire religieuse et contemporaine ; et nul doute que, vû ses dispositions, le *Herald* ne fit dans cette lecture des progrès gigantesques. C'est tout de même : voici le texte, tel que le public l'*Aurore des Canadas* dans son N<sup>o</sup>. du 28 dernier. Nous le ferons suivre du commentaire de l'Editeur de ce journal, qui justifie si bien l'innocence et confond si péremptoirement la calomnie, que nous sommes dispensé d'y faire toute autre réponse . . .

....“ Il n'est pas peu singulier qu'avec les vastes ressources à la disposition du clergé Canadien-français, ressources à sa disposition depuis une si longue suite d'années, aucune chose de quelque importance n'ait encore été faite par lui pour établir un système d'écoles primaires parmi ses paroissiens, encore moins pour doter des institutions propres à répandre l'instruction, dans les branches les plus élevées des connaissances humaines. Nous ne connaissons pas la cause de cela—peut-être que ce clergé étant surtout composé d'étrangers, sa sympathie n'est que celle de la sangsue pour la victime. Nous espérons que les derniers mouvemens sont un indice que l'esprit du siècle s'est introduit dans la cellule monastique.”

“Il est à peine besoin de dire que ce qui précède est tiré du *Herald*. On le reconnaît assez aux fausses représentations dont est parsemé cet extrait, à la haine de l'auteur pour les Canadiens-français, leur clergé et leur religion. On ne peut faire un pas dans la province sans rencontrer une maison d'éducation fondée par les Canadiens-français et surtout par leur clergé, un des séminaires de Québec ou de Montréal, les Collèges de St. Hyacinthe, de Nicolet, de Chambly, de l'Assomption, de Ste. Thérèse, de Ste. Anne, l'Ecole des Frères de la Doctrine Chrétienne, un des Couvents d'Ursulines ou des Sœurs de la Congrégation etc. Puis rien n'a encore été fait par le Clergé Canadien ! C'est à la face du pays que le *Herald* jette ce mensonge et il le fera encore demain ce mensonge, dans un an et dans dix, malgré tous les démentis que lui jettera la presse indignée. Il n'est pas fort sensible sur le point d'honneur. Il sait qu'il ne sera pas cru ici et il s'en inquiète peu. Il espère être cru ailleurs et c'est tout ce qu'il lui faut.

“Mais si le Clergé Canadien n'a rien fait pour l'éducation, le savant éditeur voudrait-il nous dire ce qu'a fait son clergé protestant pour le même objet ? Notre Clergé a certainement de grandes ressources ; mais nous ne croyons pas ces ressources comparables à celles des ministres anglicans dans le pays. Aucun membre du clergé catholique n'a un revenu annuel de *trois mille* louis comme le lord évêque de Québec, ni même de £650 comme le Chapelain de la Trinité à Québec. Eh bien ! qu'a fait ce clergé ? a-t-il fondé une seule

école ? S'il en a fondé une seule, nous aimerions à la connaître, pour lui en faire compliment.

“Des Canadiens-français et surtout leur clergé n'ont pas travaillé seulement à fonder des écoles et des collèges, ils ont encore fondé des couvens de filles, qui consacrent leur vie à instruire l'enfance, à soigner les malades, à servir de mères à d'innocentes victimes abandonnées par celles qui leur ont donné le jour, à soigner dans leurs infirmités et leur décrépitude de pauvres vieillards sans ressources. Le clergé protestant et le *british party*, comme l'appelle le *Herald*, ont-ils fait bien des fondations de ce genre ? Nous aimerions à connaître celles qu'ils ont faites pour leur en faire compliment. Ce que le gouvernement anglais a fait à notre connaissance, aux grands applaudissemens du *british party*, c'est de s'emparer des biens des Jésuites destinés à l'éducation et de faire une caserne de leur collège. Ce qu'il a fait encore, c'est de ravir dernièrement à la maison de St-Sulpice de cette ville une partie des biens, dont le *british party* voulait s'emparer en entier.

“Nous supposons bien qu'on ne nous citera pas l'école royale qui a coûté £30,000 à la province, ni l'hôpital de marine à Québec, ni l'hôpital anglais à Montréal, également fondés ou soutenus par la province et qui en conséquence ne sont pas plus des institutions anglaises que françaises. Le collège McGill est dû à la libéralité d'un seul individu.

“Le *Herald* prétend que le clergé catholique du pays est surtout composé d'étrangers, sous ce nom il comprend sans doute les ecclésiastiques français. Cet avancé est vrai comme tout ce que dit le *Herald*. Il n'y a pas trente prêtres français dans le pays. “La sympathie” des prêtres du séminaire de St-Sulpice, presque tout composé de français, n'est pas celle de la sangsue pour sa victime,” comme on peut le voir par ce qu'a fait encore cette maison. Elle a bâti et soutient un superbe collège, elle vient de fonder l'école des frères de la D. C. dont le terrain seul a coûté £4,500 et soutient encore en cette ville une douzaine d'écoles de filles et de garçons. Outre cela elle dessert une paroisse qui contient bien au-dessus de vingt mille âmes, nourrit une foule de pauvres, &c. Un journal de cette ville se récriait sur ce que cette maison perçoit quelquefois un revenu de £7000 par année. Mais elle est composée de quinze ou vingt membres et elle fait ou elle a fait tout ce que nous avons dit. Le lord évêque de Québec a près de la moitié de ce revenu et il est seul : puis que fait-il ou qu'a-t-il fait pour l'éducation ?

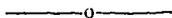
“Le *Herald* aurait-il, à la veille des élections, comparé le clergé catholique à des sangsues ? Non, il s'agissait alors de flatter les irlandais catholiques pour les faire voter aux élections dans le sens tory. Les journaux du gouvernement parlaient même alors de faire une souscription pour bâtir une église aux irlandais catholiques. Les élections terminées, il n'a plus été question ni de souscription ni d'église. Le *Herald* qui connaît parfaitement le gouvernement dont il est l'organe semi-officiel, le dit appuyé sur la dissimulation et la fraude. Si la chose est vraie pour le gouvernement, elle ne le paraît pas moins pour les journaux qui sont ses organes.”

L'*Aurore* nous permettra de lui faire nos sincères remerciemens pour le témoignage aussi véridique que modéré, qu'elle rend ici en faveur du clergé ca-

tholique. Nous n'avons plus qu'une démonstration numérique à joindre à ses preuves.

D'après un recensement ecclésiastique fait tout dernièrement, il est constaté que sur les 157 écoles primaires, actuellement en opération dans les cent et quelques paroisses de ce diocèse, il y en a 56 qui sont exclusivement à la charge du clergé et des fabriques catholiques. D'une autre part, il est également constaté par un retour, fait ce printemps même, que le revenu total des cent cures, occupées par des prêtres, ne monte pas annuellement au-dessus de £12,800, ce qui ne donne à chaque bénéficiaire, pour terme moyen, que le minimum honoraire de £128. Il n'y a pas six curés qui perçoivent £300 à £350 ; tandis que près des trois quarts ne sont pas rétribués au dessus de £100 ; il y en a même un sixième au-dessous de cette recette. Véritablement, il est bon que ces *moines là* n'aient ni femme, ni enfans ; aussi bien il serait fort do iteux qu'ils pussent faire instruire même leurs propres fils.

Au reste, nous ne nous plaignons pas, nous autres, de ce que les ministres protestants n'instruisent point ; au contraire, nous les prions de nous laisser cette belle tâche. Ce doit être notre ouvrage, puisque c'est à nous et à nous seuls que Jésus-Christ a dit : *allez, enseignez toutes les nations*. Constamment nous nous efforcerons d'être fidèles à ce divin mandat.



#### PRIÈRE MUSULMANE.

Nous trouvons dans le dernier numéro des *Annales de la Propagation de la Foi* un extrait d'une lettre de Mgr. Blancis, évêque de Syra, délégué apostolique en Grèce, etc. Le prélat annonce l'érection d'une nouvelle église à Naples-de-Romanie ; et il envoie la copie suivante d'un manuscrit découvert dans les archives de son évêché, où il avait été déposé par un de ses prédécesseurs, Mgr. Antoine Matturi. Cette pièce nous apprend qu'en 1714 les musulmans récitèrent des prières à Constantinople pour obtenir du Très-Haut la conquête de la Morée et, ce qui est plus étrange, pour l'obtenir *sans bataille*. Nous citerons ce document, à raison de son originalité.

*Prière qui se récitait dans les mosquées, au moment où commença dans la Morée la guerre contre les Vénitiens.*

L'Iman faisait l'invocation, puis les assistans répondaient en chœur.

Iman.—Par ce respect que nous professons pour ton essence immortelle, Dieu miséricordieux et magnifique, donne-nous de conquérir la Morée *sans bataille*.

Le chœur.—Amen.

Iman.—Par les miracles du vrai Prophète, Dieu puissant, livre-nous la Morée *sans combat*.

Le chœur.—Amen.

Iman.—Par les soupirs de nos enfans, bénis les luttes que nous devons soutenir pour la vraie foi.

Le chœur.—Amen.

Iman.—Rends-nous les cités des infidèles, et, de ton bras, opprime, désole, disperse au loin leurs habitans.

Le chœur.—Amen.

Iman.—Reconnais tes vrais adorateurs aux larmes que versent en ta présence les enfans et les vieillards réunis dans une commune douleur, et fais qu'ils emportent la Morée *sans bataille*.

Le chœur.—Amen.

Iman.—Transforme les temples, où l'on invoque plusieurs dieux, en sanctuaires où les musulmans adorent ton unité sainte.

Le chœur.—Amen.

Iman.—Que, par ta grâce, le nom musulman devienne la terreur de l'univers.

Le chœur.—Amen.

Iman.—Grand Dieu, ne laisse pas sans réponse tant de soupirs, de gémissemens et de douloureuses plaintes dont nous avons frappé ton oreille ; et fais qu'en retour nous emportions la Morée *sans bataille*.

Le chœur.—Amen.

Iman.—O Dieu de force, nous te demandons la dérouté de nos ennemis ; une victoire facile pour notre armée ; le succès aux prières de notre empereur, ce protecteur suprême de la foi véritable ; exauce-nous et donne au musulman de conquérir la Morée *sans bataille*.

Le chœur.—Amen.

Iman.—Par la vénération que nous professons pour le Coran, que l'épée d'Achmet détruise ses ennemis et les réduise au néant.

Le chœur.—Amen.

Iman.—Regarde-nous de ce regard qui fait vaincre ; et livre-nous la Morée *sans combat*.

Le chœur.—Amen.

Iman.—Dieu, couronne de succès la guerre de la Morée, afin qu'un jour et bientôt la vraie foi, ai lée du cimetière musulman, aille planter ses bannières sur les murs même de Vienne et de Rome.

Le chœur.—Amen.

N. B.—On pourrait permettre la récitation d'une partie de cette prière pour être délivré *sans bataille* de certaines nuisances publiques ou particulières, comme du *Montreal Herald*, par exemple.



de la Miséricorde, est arrivé en cette ville, vendredi dernier, venant des Florides où sa congrégation possède un établissement. Cette société, fondée en 1832 par M. Rosan, a pour but l'éducation et les missions. Cet institut, dont les membres sont liés par des vœux que le St. Siège a approuvés, n'est encore composé que d'une trentaine de prêtres répartis en quatre maisons dont une à Paris, chef-lieu de la congrégation, une autre à Lyon, la troisième à Bordeaux et la quatrième à la Mobile où M. Paraudier est venu la fonder, il n'y a que quelques mois, avec cinq de ses confrères. Les travaux de ces bons Pères sont vraiment précieux pour les diocèses qui ont le bonheur de les posséder.

M. Paraudier est un homme de 57 ans environ, que les fatigues d'un laborieux et constant ministère ont dû vieillir avant le tems. Ce zélé missionnaire a travaillé plusieurs années aux retraites et aux missions avec le vénérable évêque de Nancy, dont il était un des plus infatigables collaborateurs ; ce qui ne doit pas peu nous le recommander. Nous regrettons vraiment que ce monsieur ne puisse prolonger son séjour au milieu de nous. Il doit retourner sous peu en France, dans l'intention pourtant de revenir en Amérique y continuer son œuvre.

M. Paraudier a prêché, le jour de la Pentecôte, dans l'église paroissiale de cette ville, avec un zèle et un accent vraiment apostoliques. Il doit prêcher, dimanche, à la cathédrale.

## CORRESPONDANCE.

### PENSÉES THÉOLOGICO-PHILOSOPHIQUES.

#### ÉTUDE DE L'HOMME DANS SES FACULTÉS INTELLECTUELLES.

On ne saurait comprendre les opérations de l'esprit humain, sans saisir l'ensemble des rapports fixes et déterminés qu'il a naturellement avec le Créateur et avec les créatures, dont le premier est d'unir à Dieu, comme à son principe, et dont le second est de régir son corps. Je vois donc l'homme suspendu entre deux extrêmes, Dieu et la matière. D'une part, l'être incréé, immense ; de l'autre, l'être créé, fini ; ô homme, voilà ton domaine ! Car en même temps que l'âme peut jouir de la vue des perfections divines, il arrive que les images de la création viennent se réfléchir en elle, pour imprimer en sa substance le sceau de la *pensée divine*. Ces brillants caractères communiquent à l'âme une puissance par laquelle elle participe à l'intelligence qui préside à l'action de vie qui anime les créatures, et qui illumine les esprits. Ainsi placée entre Dieu et ses œuvres, l'âme embrasse cette loi de la hiérarchie céleste et ecclésiastique, qui co-ordonne tous les êtres, cette loi d'unité

et d'accords universels, au moyen de laquelle les êtres inférieurs sont destinés à une perfection supérieure. Que conclure de-là ? Je dois conclure que l'homme devient un intermédiaire par lequel Dieu s'unit aux créatures ; qu'il devient le sanctuaire d'où il dédie l'univers au Créateur, comme le temple où il doit être loué et glorifié.

Dirai-je par quels moyens l'esprit humain accomplit sa médiation entre le ciel et la terre ? Qu'elle est élevée, cette destinée de l'homme, de posséder des titres aussi authentiques de son pouvoir et de sa dignité, que ceux que présentent la mémoire, l'entendement et la volonté. La mémoire éternise l'idée de l'être suprême ; l'intelligence perçoit les lumières divines ; la volonté aime cet objet que l'intelligence a conçu, et que la mémoire a retenu. Comme ces propriétés s'appliquent aux objets immatériels, on les désigne sous le nom de *facultés supérieures*. Mais faut-il que l'esprit se mette en relation avec les êtres sensibles, l'âme ne peut plus exercer ses facultés que par l'entremise des sens qui deviennent le canal de ses perceptions. De cette réunion d'organes qui forme le *sensorium*, provient une nouvelle série de facultés que l'on distingue sous la dénomination de *facultés inférieures*. Ainsi, la première faculté inférieure, dans les rapports de l'âme avec les créatures, est la *sensibilité*. C'est par elle que la nature a préparé à tous les êtres vivants un moyen efficace de pourvoir à leur conservation. La délectation ou la douleur, suites nécessaires de cette sensibilité les portent à se livrer, ou à se soustraire à diverses impressions qui s'harmonisent avec leur nature, ou qui y répugnent.

Les rapports que les êtres organisés ont avec les différentes parties de l'univers sont beaucoup plus étendus que ceux qu'ont les corps inanimés qui sont assujétis aux seules lois du mouvement. On les voit s'élever au-delà de l'espace qui renferme leur corps, communiquer avec un nombre d'êtres étrangers et éloignés, et être chacun le centre d'une sphère plus ou moins grande, auquel se rapportent tous les points de son étendue. Le degré de vivacité est toujours proportionné au degré de sensibilité de l'être en qui l'impression a lieu ; et tous les phénomènes qui en résultent, indiquent un instinct vigilant qui tient à certaines conditions physiques qu'il est comme impossible de déterminer au juste. L'essence de la sensibilité, considérée indépendamment de ses effets, ne doit pas être recherchée dans les propriétés du mouvement, de l'espace et du temps. Tout ce que le philosophe peut faire, c'est de réunir les différentes modifications, et les caractères différents qu'elle reçoit de l'organisation ; c'est d'examiner comment elle varie suivant les organes ; et comment, sans s'anéantir, la sensibilité semble quelquefois disparaître, pour mieux assurer son empire et ménager ses ressources.

Le principe de la sensibilité aurait pu être de la nature du fluide igné et électrique qui se transmettent à travers les corps les plus compactes ; mais il y a apparence qu'une sensibilité qui se répandrait également dans toutes les parties organisées, eût choqué les rapports que la providence a mis entre elles. L'accord du tout résulte plus sûrement d'une sensibilité graduée, de manière que les organes exécutent des actions différentes, en vertu de la dose de sensibilité qu'ils ont reçue.

Qui n'admira, dans les rapports de l'homme avec la nature, les secrets d'une analogie profonde et merveilleuse? Qui n'apercevra l'évidente conformité qui existe entre la sensibilité et la mémoire? La mémoire retient ce qu'elle reçoit de Dieu; la sensibilité retient ce qu'elle reçoit des créatures. L'une est uniquement soumise à l'action des êtres intelligibles; l'autre est spécialement subordonnée au contact des êtres sensibles: de sorte que l'âme devienne un asile mystérieux et immense où viennent se confondre et l'œuvre de Dieu, et Dieu lui-même. O prodige étonnant! une douce concorde range sous les lois d'une harmonie surnaturelle, l'idée de ce qui est immortel et de ce qui est périssable; de l'Être Créateur et de sa créature; dépôt fécond où se comptait l'universalité de la pensée et de la nature.

Pour ne point s'écarter du sentier qui conduit à la vérité, il est essentiel de faire attention que chaque sensation renferme une double condition par laquelle l'homme passe de l'état passif à l'état actif par la seule transition du moi. La nomenclature des langues indique assez ce que j'avance: ainsi *voir* se distingue de *regarder*, et *entendre* d'*écouter*. Car pour regarder ou écouter, il faut un acte de la volonté qui n'a pas lieu, si l'on ne fait que voir ou entendre. Après avoir été soumis à l'impression d'un objet réel, ou de sa représentation, s'il n'est pas présent, l'homme éprouve certaines émotions conformes à l'impression qu'il vient de recevoir, émotions qui résultent de la sensibilité, et qui se résument dans le plaisir ou la douleur. Car l'ordre contingent comprenant deux éléments opposés, le bien et le mal, l'âme les débrouille par un *sentiment* d'amour ou de haine. Qu'est-ce donc que le sentiment? C'est une adhésion ou une opposition de la volonté aux objets que présentent la sensibilité ou l'imagination, comme l'amour possède la puissance d'accueillir ou de repousser les objets qu'offrent la mémoire ou la connaissance. Et en effet, l'homme, en aimant, ne fait que graviter vers son centre: tout est sorti de l'amour, et tout y doit rentrer, selon ces paroles de l'Apôtre Saint-Jean: "car la charité est de Dieu; et tout homme qui aime est né de Dieu, et il connaît Dieu: celui qui n'aime point, ne connaît point Dieu; car Dieu est amour." Cette sentence nous explique cette étrange anomalie que l'on rencontre dans l'homme déchu, en même temps qu'elle rappelle les prérogatives admirables de l'homme innocent. Depuis le péché, son centre, c'est la matière: la matière l'enveloppe et le presse de toute part. Pour comprendre l'absolu, il le matérialise; et ce penchant universel a sa racine dans un besoin impérieux de tout réduire au domaine des sens. Aussi Dieu, par pitié pour la faiblesse humaine, par miséricorde pour cette tendance inexcusable, s'est matérialisé. (si j'osais employer une expression aussi nouvelle;) *le verbe s'est fait homme* pour m'exprimer avec l'Eglise, dans un langage digne de cette épouse d'un Dieu.

UN DU CLERGÉ.

(A CONTINUER.)



COLLEGE DE STE ANNE.

Mardi le 8 de Juin prochain, aura lieu la bénédiction de la pierre du nou-

vel édifice que la Corporation du Collège de Ste. Anne a résolu d'élever pour les fins d'une éducation secondaire.

Les amis de ce genre indispensable d'éducation, et en particulier les nombreux coopérateurs que la Corporation a rencontrés, parmi toutes les classes des citoyens, sont spécialement invités à venir honorer et encourager de leur présence les prémices de cette œuvre.

Sur le point de réaliser l'objet d'un zèle et d'un encouragement des plus honorables, la Corporation aime à manifester qu'elle a dû se faire un devoir de consigner dans ses registres un témoignage détaillé de cet appui généreux qu'elle a reçu de toutes parts. Il eut été bien agréable à la Corporation de publier la liste entière des souscriptions ; mais le désir explicite d'un grand nombre que telle publicité n'eût point lieu, impose à regret à la Corporation le devoir du silence. Toutefois la corporation croit devoir signaler à la reconnaissance de ses concitoyens : Son Excellence le Gouverneur Général, Lord Sydenham ;—nos Seigneurs les Evêques de Québec et de Sidyme, ainsi qu'un certain nombre des membres de leur clergé—l'Honorable Juge en chef et les Honorables Juges Panet et Bedard—Son Honneur le Maire de Québec—les Honorables Amable Dionne, Chs. Casgrain, L. Panet, Sheppard, Ogden, Black, P. McGill et Capit. Campbell, A. D. C.

La Corporation doit distinguer encore MM. P. Casgrain, E. Glackemeyer, J. Fraser, J. B. Forsyth, J. Tourangeau, J. Nesbitt, E. Parent, J. H. Paradis, V. Tétu, H. Huot, Ryan, O. E. Casgrain, H. Michaud, P. Pelletier, M. Tessier, N. P., R. Malouin, et la maison Strang et Langevin.

En mettant devant le public ce témoignage, la Corporation lui doit aussi l'aveu que, nonobstant sa décision arrêtée de mettre la main à l'œuvre, toutefois les fonds nécessaires sont loin encore d'être remplis. La bienveillance publique a placé la Corporation sur un terrain d'où elle ne peut retirer le pied sans manquer à la fois à cette bienveillance en même temps qu'à ses propres avances. Le temps, la Providence, le pays jugeront si elle s'est trompée dans ses efforts comme dans son attente. Elle continuera donc de recevoir toute aide et tout encouragement qu'il plaira aux amis du bien public de lui prêter dans une entreprise dont le but est avoué de tout le monde.

L'édifice à construire sera de 157 pieds. Si les moyens pécuniaires ne font point défaut, le nouvel établissement pourra entrer en opération dès le printemps prochain.—*Canadien*.

—o—

VISITE EPISCOPALE.—Mgr. de Sidyme s'embarqua lundi au soir, 31 mai, sur la goélette *la Maria*, capt. Landry, pour Ste. Anne des Monts, où il commencera la visite en bas de ce diocèse. Les révérends M. Morissette, curé de St. Jean (Dorchester), M. Faucher, curé de Lotbinière, M. Ferland, curé de Ste. Anne (côte de Beaupré), et M. Moreau, secrétaire, accompagnent Sa Grandeur, qui sera absente environ deux mois.

Mgr. de Québec partira le 7 courant, commencera sa visite à Saint-David de Deguire, et finira le 22 juillet à St-Sylvestre. Sa Grandeur sera accompagnée des révérends M. Carrier, curé de la Baie du Febvre, et M. Tétu, curé de St. Roch des Aulnets.—(*Gazette de Québec*.)

## MISSIONS DU LEVANT.

—On écrivait d'Alexandrie, 25 mars, à la *Gazette d'Ingsbourg*, qu'un bateau à vapeur français venait de partir pour la Syrie, porteur de dépêches du gouvernement français, concernant les couvens de la Terre-Sainte et les chrétiens de la Syrie. Cette contrée était toujours en proie à l'anarchie. Le même journal rapporte ainsi qu'il suit, d'après une correspondance de Constantinople, les points fondamentaux des représentations adressées à la Porte par l'Autriche et la Russie, en faveur des chrétiens de la Palestine :—

1. ces deux puissances désirent que le sultan nomme, pour l'administration de la Palestine et des principales villes saintes un gouverneur spécial. Il aurait son siège à Jérusalem, et le port de Jassa servirait à entretenir les communications avec la Méditerranée ;
2. elles demandent la suppression des abus et des vexations dont souffrent les chrétiens ;
3. une administration spéciale de la justice ;
4. protection pour les pèlerins qui visitent la Terre-Sainte ;
5. arrangement des différends qui se sont élevés entre le clergé grec et le clergé arménien ;
6. nomination d'une commission à cet effet ;
7. rétablissement des couvens et des églises qui ont éprouvé des dommages ;
8. maintien d'une discipline sévère parmi les troupes turques qui doivent garder le saint-sépulchre.

—Le gouvernement français a fait don d'une somme de 30,000 fr., applicable à la réparation des églises de la Syrie.

—Deux nouveaux missionnaires lazaristes viennent de partir pour la Perse. Ils s'établiront à Ispahan, siège de la mission à laquelle M. Eugène Boré a si bien préparé les voies par ses travaux véritablement apostoliques. Sur la demande du comte de Sercey, un don de vases sacrés et d'ornemens a été fait à l'église d'Ispahan.

—On ne saurait se faire une idée de la vénération dont sont entourées en Orient les filles de Saint-Vincent de Paul.

“Voilà un an à peine qu'elles y sont établies, et déjà leur influence est immense, écrit-on de Smyrne à l'*Univers*. Elles dirigent des écoles pour les petites filles, et ici elles comptent plus de quatre cents élèves auxquelles elles ont fait quitter la coiffure orientale pour le bonnet de calicot ; à quelques détails près, on dirait de petites parisiennes.

“Mais, une chose merveilleuse, ce sont les témoignages de respect qu'elles recueillent de toutes les classes de la population à chaque fois qu'elles paraissent dans les rues étroites de Smyrne. A l'aspect de la *cornette*, chacun s'empresse de livrer passage à l'humble sœur : le chamelier pousse ses chameaux contre les maisons et s'incline jusqu'à terre, ne se relevant qu'après qu'elle a passé outre.

“Cet hommage, au reste, leur est rendu par tout le monde. Et tel est le sentiment qu'elles inspirent, que la moindre insulte qui leur serait faite serait aussitôt punie par le peuple lui-même.”

—Madame la supérieure des Sœurs de Saint-Vincent de Paul, à Dinant, a rejoint à Paris six autres religieuses de son ordre, destinées à se rendre en Orient. Madame la supérieure prendra la direction de la station de Constantinople, et les six autres dames iront à Smyrne. C'est là encore un de ces nobles dévoûmens qui sont au-dessus de toutes les louanges humaines.

## NOUVELLES DIVERSES.

—o—

ANGLETERRE.—La division qui depuis quelques années a éclaté parmi les professeurs de l'Université d'Oxford, et qui de là s'est répandue dans le clergé des différentes parties de l'Angleterre, au lieu de s'éteindre, devient de jour en jour plus profonde. Les opinions sont aujourd'hui une matière de polémique, non-seulement dans les écoles, mais dans les chaires des temples protestans.

Un journal anglais (*Preston-Chronicle*) donne quelques détails sur une discussion religieuse qui vient de s'élever dans la ville de Brighton entre deux prédicateurs très-suivis.

L'un d'eux, M. Addisson, disciple du docteur Pusey, et par conséquent partisan d'une réforme dans l'Eglise anglicane, a prononcé, au mois dernier, dans le temple de Saint-Pierre, plusieurs discours dans lesquels il s'est efforcé de démontrer que l'Eglise de Rome n'est pas l'*Antechrist*, qu'elle a réellement été établie par le Sauveur, et que l'Eglise anglicane est une autre branche de l'Eglise véritable établie par lui, mais une branche *purifiée et dégagée de toutes les erreurs dont se trouve infectée la branche romaine*. L'argument n'est pas nouveau : ainsi se sont exprimés Luther et tous les réformateurs pour colorer leur séparation de Rome.

La réputation de M. Addisson comme orateur, les paroles qu'il a prononcées dans cette circonstance, paraissent avoir produit beaucoup d'impression et fait descendre dans l'arène un homme connu aussi pour son talent oratoire. M. Sortain, autre prédicant, a commencé une série de discours dans lesquels, s'élevant contre son confrère, il prétend établir, avec force citations de l'Ecriture sainte et des SS. Pères, que l'Eglise romaine est l'*Antechrist*.

Ce qui doit étonner dans ces débats, c'est que la doctrine de l'*Eglise établie* ou anglicane se trouve attaquée par un de ses propres ministres, tandis qu'elle rencontre pour défenseur un ministre non conformiste (dissenter).

“ Nous avons aujourd'hui, dit en terminant le *Preston-Chronicle*, des cierges allumés sur nos autels ; les prières de l'office sont terminées par des *amen*, et chantées avec accompagnement d'orgues ; l'absolution est donnée au banc de communion ; toutes ces innovations fournissent matière à de sérieuses réflexions.”

Espérons que de ce choc d'opinions sortira enfin la lumière, et qu'elle ouvrira les yeux à tant de personnes que l'ignorance retient dans les voies de l'erreur.

—Mgr Wiseman vient de publier une brochure sur la crise religieuse où

se trouve l'Eglise anglicane, par suite des tendances catholiques des théologiens d'Oxford : c'est une épître adressée à M. Newman. On a pu juger, par les documens que nous avons publiés à ce sujet, combien est grand l'intérêt qu'excite en ce moment le mouvement de l'Université d'Oxford.

—Les membres de l'*Institut catholique* de Londres, dans une réunion qui avait pour objet la situation, sous le rapport religieux, des pauvres catholiques que leur état de misère oblige à chercher des moyens de subsistance dans les ateliers publics établis dans la capitale, ont unanimement résolu de présenter une pétition à l'honorable chambre des communes, demandant que ces infortunés ne soient point empêchés par la loi pour les pauvres (the poor law) d'entendre la messe tous les dimanches et fêtes d'obligation. L'accomplissement de ce devoir religieux apporterait non seulement quelques consolations à ces âmes affligées, mais pourrait encore améliorer leur état moral.

Les huit fêtes d'obligation en Angleterre sont : la Circoncision, l'Epiphanie, l'Ascension, la Fête-Dieu, la fête de saint Pierre et de saint Paul, l'Assomption de la Sainte Vierge, la Toussaint et Noël.

—L'*Orthodoxe Journal*, qui avait fait naguère appel aux catholiques d'Angleterre, en faveur de la paroisse de Woolwich, qui se trouve dans le plus grand dénûment, nous apprend aujourd'hui que le gouvernement anglais vient de mettre gratuitement à la disposition du curé catholique de cette ville un terrain parfaitement situé pour la construction d'une église.

—Sir Arnold-James Knight, docteur-médecin, appartenant à une ancienne famille catholique du nord du Lincolnshire, vient d'être fait chevalier par la reine. C'est la première fois, depuis l'émancipation, qu'un pareil honneur est conféré à un catholique.

FRANCE.—La *Gazette spéciale de l'Instruction publique* donne les renseignemens suivans sur les travaux de la commission chargée de l'examen du projet de loi sur l'instruction secondaire :

« La commission de la chambre des députés continue l'examen du projet de M. Villemain avec la plus sérieuse attention ; mais, ses membres s'étant promis de ne point faire connaître leurs travaux, il est assez difficile d'être au courant de leurs décisions. Voici cependant quelques renseignemens dont nous pouvons garantir l'exactitude. La commission est d'avis de supprimer le certificat de moralité, en stipulant que le recteur pourrait cependant, s'il est besoin, faire opposition dont il serait appelé devant les tribunaux. Elle a également proposé de n'exiger d'autres grades que ceux des Facultés, et, par conséquent, de supprimer le brevet de capacité. Quant à la question des

petits séminaires, elle ne l'a pas encore complètement résolue ; mais la majorité semble vouloir le maintien du *status quo*, et M. le ministre de l'instruction publique serait, dit-on, disposé à se ranger, à cet égard, de l'avis de la commission. Une question non moins grave s'agit parmi les honorables membres : c'est le maintien des certificats d'études pour le baccalauréat en les combinant avec les principes d'une juste liberté. Ainsi, on le voit, les certificats de moralité et de capacité, contre lesquels les réclamations étaient les plus vives, sont rejetés par la commission. Reste seulement, ainsi que nous le disions plus haut, la question relative aux petits séminaires, et à la position que peuvent occuper ces établissemens sous la nouvelle loi, en restant soumis à la juridiction épiscopale.?"

HOLLANDE.—L'avènement de Guillaume II avait comblé de joie les catholiques Néerlandais. Leurs doléances portaient sur l'inégalité de la répartition des emplois et faveurs, dont les protestans étaient presque exclusivement gratifiés, à leur détriment. En outre, ils réclamaient :

- 1<sup>o</sup>. Le maintien de leurs corporations religieuses ;
- 2<sup>o</sup>. La liberté d'enseignement ;
- 3<sup>o</sup>. L'exécution du concordat, avec quelques modifications devenues nécessaires.

Dès le jour de son inauguration, le monarque fit droit à la première de ces réclamations : le décret royal du 28 novembre rétablit ce que le décret de 1814 avait renversé.

Le roi nomma ensuite une commission pour examiner les plaintes relatives à l'enseignement primaire. Les catholiques, convaincus des dangers du système d'enseignement actuel, applaudirent à cette mesure, et ils eurent la satisfaction de voir que la liberté d'enseignement, inséparable de la liberté de conscience, fut défendue par la plupart des feuilles libérales d'une manière qui mit au grand jour tout ce que le système de monopole renfermait d'odieux.

Le roi savait aussi que les catholiques, du moins un grand nombre parmi eux, désiraient l'exécution du concordat. D'ailleurs, des difficultés, suscitées sous le règne précédent par l'immixtion du département des affaires du culte catholique dans des intérêts de simple juridiction ecclésiastique, faisaient croire au monarque actuel que l'exécution du concordat était d'urgence, ce prince voulut qu'on entamât des négociations avec le Saint-Siège. Mais à peine le bruit s'en fut-il répandu, qu'on multiplia les pamphlets contre le concordat : pamphlets infâmes qu'on vendit à vil prix et qu'on distribua même gratis, par milliers. On y déclarait que la guerre civile serait la conséquence du rôtâ-

blissement de ce concordat, au moyen duquel les catholiques acquerraient une influence qui alarmait les protestans.

Que peut, que doit faire le roi en cette occurrence ? Telle est la question que pose un journal hollandais catholique, dans son numéro du 17 avril ; et il la résout en ces termes :

“ Quoique Sa Majesté puisse se tenir assurée qu'à tout événement ses sujets catholiques, et par conséquent à peu près la moitié de la nation entière, sont décidés à défendre sa personne sacrée et les droits de sa couronne, ils ne considèrent pas cependant l'exécution immédiate du concordat comme d'une importance assez majeure pour que, dans ce seul intérêt, on doive faire périliter la paix publique.

“ Nous répétons donc la demande, qu'il plaise à Sa Majesté de faire respecter la liberté de l'enseignement. Qu'elle accorde des écoles particulières aux catholiques ! C'est pour eux, dans l'intérêt de leur croyance et des mœurs de leurs enfans, une question *vitale* : c'est un point sur lequel ils ne *peuvent* et ne *veulent* pas composer. Cette détermination est positive : elle est partagée par tous les catholiques, quelle que soit la position sociale qu'ils occupent.

“ Puisse donc Sa Majesté, pour apaiser les protestans, surseoir à l'exécution de ce concordat auquel ils s'opposent d'une manière si menaçante ; mais puisse-t-elle en même temps nous délivrer de ce joug intolérable qui pendant vingt-cinq ans a pesé sur nous, que nous avons en horreur, et que nous maudissons comme destructeur de notre foi ! Puisse ainsi notre roi juste et équitable contenter les deux fractions de son peuple et rétablir l'union si malheureusement froisée par les intrigues !”

---

#### BIBLIOGRAPHIE.

---

M. Edouard Alletz, auteur de la pièce de vers qui commençait notre dernier cahier, vient de publier un recueil de ses poésies, sous ce titre : *Esquisses poétiques de la vie*, en 2 vol. in-32. Le but que s'est proposé l'auteur est de transporter dans le divin langage des vers les sublimes peintures de la vie de Jésus-Christ et les enseignemens de la sagesse méditant sur la destinée humaine. Cette publication paraît devoir ajouter à la réputation que s'est acquise M. Alletz par un précédent ouvrage intitulé : *Esquisses de la souffrance morale*.

Toutes les *Esquisses* ne se ressemblent pas. On se rappelle que, voilà quelques mois, M. de Lamennais publia, lui aussi, une *Esquisse*, mais une *Esquisse de philosophie* ; celle-là n'était au fond que l'œuvre d'un philosophe en délire, presque l'œuvre d'un panthéiste. Or, à la suite des réfutations qui en ont été faites dans le tems, par les journaux religieux, voilà que M. l'abbé Peltier vient d'en publier une autre dans un volume in-8. intitulé *M. DE LAMENNAIS réfuté par lui-même*. Cet ouvrage est fort de conclusions et mérite aussi d'être lu.

---

PUBLIÉ PAR J. C. PRINCE, PTRE. DE L'ÉVÊCHÉ. } MONTREAL:  
 IMPRIMÉ PAR J. A. PLINGUET, IMPRIMEUR. } RUE ST. DENIS.